



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 10700

Texte de la question

M. Christian Blanc attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le sujet des franchises médicales. Les personnes atteintes par le VIH/SIDA ou les hépatites virales sont souvent dans une situation financière précaire. Un quart des personnes séropositives françaises a par exemple pour unique revenu l'allocation adultes handicapés (AAH) de 621 euros mensuels. Pour ces personnes, avec les nouvelles franchises médicales, le coût des soins pourrait atteindre 10 % de leur revenu annuel. Ces malades sont atteints de pathologies chroniques et doivent pouvoir accéder facilement aux soins nécessaires sans être assimilés injustement à des consommateurs irresponsables. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions pour assurer la continuité de l'accès aux soins pour ces personnes malades à faible revenu.

Données clés

Auteur : [M. Christian Blanc](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10700

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7209

Question retirée le : 22 avril 2008 (Fin de mandat)